

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUILLET 2022

Le sept juillet deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du SIVOM « SOLOGNE BOURBONNAISE », légalement convoqués, se sont réunis à la salle de Spectacles à DIOU, sous la présidence de M. LABUSSIÈRE.

Membres en exercice : 70
Membres présents : 31
Membres excusés : 24
Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 30 juin 2022

Etaient présents :

BEAULON

M. GILLARDIN

BESSAY sur ALLIER (CA MOULINS)

Mme MOUSSET

CHAPEAU (CA MOULINS)

M. GUERRIER

LA CHAPELLE aux CHASSES (CA MOULINS)

/

CHASSENARD

Mme VALVO et M. MEZZARROBA

CHEVAGNES (CA MOULINS)

MM. BERTHIER et DURET

CHEZY (CA MOULINS)

/

COSSAYE

/

COULANGES

M. BACHELET

DIOU

M. LABUSSIÈRE

DOMPIERRE sur BESBRE

M. DESMYTTER

LA FERTE HAUTERIVE

Mme DECHET

GANNAY sur LOIRE (CA MOULINS)

/

GARNAT sur ENGIEVRE (CA MOULINS)

/

GOUISE (CA MOULINS)

M. GILLES

LAMENAY sur LOIRE

/

LUCENAY les AIX

MM. FOREST et CLAVEL

LUSIGNY (CA MOULINS)

M. BERGER

MERCY

MM. BRENON et SANCIAUME

MOLINET

Mme JEHANNO

MONETAY sur LOIRE

M. PLOUHINEC

MONTBEUGNY (CA MOULINS)

/

NEUILLY le REAL (CA MOULINS)

M. GILLES

PARAY le FRESIL (CA MOULINS)

MM. VENIAT et PICAUD

PIERREFITTE sur LOIRE

/

LE PIN

M. JARDIN

ST GERAND de VAUX

Mme GAY-LADEVIE

ST LEGER sur VOUZANCE

/

ST MARTIN des LAIS (CA MOULINS)

M. BAYON

ST POURCAIN sur BESBRE

Mme PERRIN

SALIGNY sur ROUDON

M. BERTHELOT

THIEL sur ACOLIN (CA MOULINS)

Mme DURET et M. MARCHAND

TOULON sur ALLIER (CA MOULINS)

MM. MARGELIDON et CHAUMET

VAUMAS

/

YZEURE (CA MOULINS)

/

Absents excusés : Mme BONIN de **BEAULON** - Mme CUCCA de **CHAPEAU (CA MOULINS)** – MM. FUSIL et PONT de **LA-CHAPELLE-AUX-CHASSES (CA MOULINS)**- MM. MORIZOT et VENUAT de **COSSAYE**- M. MELIN de **COULANGES** - M. BRUNNER de **DOMPIERRE-SUR-BESBRE** – M. GUESNU de **LA FERTE- HAUTERIVE**- Mme DUONG de **GANNAY-SUR-LOIRE (CA MOULINS)** - M. JOURDIER de **GARNAT-SUR-ENGIEVRE (CA MOULINS)** - M. QUILLIER de **LUSIGNY (CA MOULINS)** - Mme PRIEUR de **MOLINET** - M. LAFORET de **MONETAY-SUR-LOIRE**- MM. BUCHET et CHARMETANT de **MONTBEUGNY (CA MOULINS)** - M. THUILLIER de **LE PIN** - M. DAUMUR de **ST-GERAND-DE-VAUX**- MM. GAGNOL et RAJAUD de **ST-LEGER-SUR-VOUZANCE** - M. CHABERT de **SALIGNY-SUR-ROUDON** - M. RIBIER de **VAUMAS** - Mme PLANCHE et M. BOURGEOT d'**YZEURE (CA MOULINS)**.

Avaient donné pouvoir : M. GUESNU à Mme DECHET – M. QUILLIER à M. BERGER - Mme PRIEUR à Mme JEHANNO.

Assistaient à la réunion : M. ORARD, Conseiller aux collectivités de la DGFIP, M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BAUDON et BRENON, Techniciennes du SIVOM et Mme POISSONNET, Responsable facturation du SIVOM.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance et approbation du PV du Comité Syndical du 24 mars 2022.

Le Président remercie les délégués pour leur présence.

Le Président présente les excuses des délégués qui ne peuvent pas assister à l'assemblée générale et annonce les pouvoirs.

Le Président demande à tous les délégués s'ils ont bien tous signé la feuille de présence et s'ils ont tous apporté les documents joints à leur convocation.

Le Président demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier comité syndical datant du 24 mars 2022. Aucune observation n'est formulée par les délégués.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est accepté à l'unanimité.

COMPETENCE EAU

1) Autorisation de programme et crédit de paiement n°4 pour la construction de la station des Monins

M. FLÉRET rappelle les termes de la délibération prise lors de l'assemblée générale du 19 novembre 2019 relative à l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour le programme « Station de traitement des Monins » dont le montant des travaux était estimé à 2 940 900 € HT :

Le marché a été notifié le 12 mai 2020 à l'entreprise OTV, mandataire du groupement d'entreprise pour un montant de 2 940 900 € HT auxquels il faut ajouter environ 104 000 € de frais annexes, d'étude hydraulique et de maîtrise d'œuvre, soit un montant global d'opération de 3 044 000 € HT.

Lors des études d'exécution, l'entreprise SCATE a proposé une solution technique plus intéressante prenant en compte les fluctuations des nappes sur le fonctionnement des pompes.

Cette proposition a été acceptée et notifiée à l'entreprise par un avenant qui augmente le montant des travaux à 2 994 253,70 € HT et repousse la fin contractuelle de la tranche optionnelle au 16 mai 2022, initialement prévue le 3 janvier 2022.

Afin de poursuivre le programme, le Comité Syndical, après délibération décide à l'unanimité

- d'augmenter les crédits de l'autorisation de programme

- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2022 par décision modificative au programme 297.

2) Décision modificative au Budget Primitif 2022

M. ORARD présente les décisions modificatives du budget 2022. Le Comité Syndical autorise les modifications telles qu'elles ont été proposées, à l'unanimité :

Décision n° 1 : Ajustement des dépenses

En fonctionnement

Article	Désignation	DM	Article	Libellé	DM
648	Autres charges de personnel	+ 10 000 €	022	Dépenses imprévues	- 10 000 €

En investissement

Article	Désignation	DM	Article	Libellé	DM
2313-297	Station de traitement les Monins	+ 400 000 €	2182-302	Acquisition de véhicules	- 400 000 €
2315-311	Renouvellement réseau AEP 2020	+ 50 000 €	2315-326	Sectorisation du réseau	- 141 000 €
2315-319	Renouvellement réseau AEP 2021	+ 31 000 €			
2315-334	Renouvellement réseau AEP 2022	+ 60 000 €			

3) Règlement intérieur du Comité Syndical

Le Président demande à l'Assemblée de délibérer sur le règlement intérieur du Comité Syndical dont un exemplaire a été joint à la convocation de chaque délégué.

Après discussion, le Président soumet le projet au vote du Comité Syndical. Les délégués donnent leur accord pour un vote à main levée.

Résultats du vote

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Le règlement intérieur du Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

4) Mise à jour du tableau des effectifs

Mme BRENON explique que plusieurs modifications doivent être apportées au tableau des effectifs approuvé le 23 novembre 2021. Il doit être mis à jour en fonction des obligations réglementaires, des propositions d'avancement, des départs et des arrivées au SIVOM. C'est pourquoi il est proposé :

- De créer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe
- De supprimer le poste d'ingénieur principal et de créer un poste d'ingénieur,
- De supprimer un poste d'adjoint technique suite à l'avancement d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- De créer 1 poste d'ouvrier réseau de droit privé.

Les effectifs pourvus au 7 juillet 2022 sont de 28 agents titulaires, 3 en filière administrative et 25 en filière technique dont 1 à temps non complet, 1 en disponibilité et de 2 agents « ouvrier réseau » de droit privé.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

5) Questions diverses

M. PLOUHINEC, Maire et délégué de la commune de Monétay / Loire rappelle à l'assemblée, que sa commune et certaines avoisinantes comme Saligny / Roudon ont été victimes d'un violent orage de grêle le 21 juin 2022. Beaucoup de toitures sont totalement détruites, laissant leur propriétaire dans une grande détresse. M. PLOUHINEC demande qu'au titre de la solidarité, soit accordés des échéanciers de paiement pour les factures d'eau des sinistrés.

M. LABUSSIÈRE donne donc la parole à M. ORARD, conseiller aux collectivités à la DGFIP en charge du recouvrement.

M. ORARD lui répond que des échéanciers sont accordés obligatoirement pour un paiement en 3 fois, à tout usager en faisant la demande auprès du Service de Gestion Comptable par téléphone ou par mail. Pour des échéanciers supérieurs, le SGC étudiera les demandes au cas par cas, mais la situation des victimes des orages sera bien sûr prise en compte.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Membres en exercice : 30
Membres présents : 14
Membres excusés : 11
Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation : 30 juin 2022

Etaient présents :

BEAULON

M. GILLARDIN

CHASSENARD

Mme VALVO et M. MEZZAROBA

COSSAYE

/

COULANGES

M. BACHELET

DIOU

M. LABUSSIÈRE

DOMPIERRE sur BESBRE

M. DESMYTTER

LA FERTE HAUTERIVE

Mme DECHET

LUCENAY LES AIX

MM. FOREST et CLAVEL

MOLINET

Mme JEHANNO

PIERREFITTE sur LOIRE

/

LE PIN

M. JARDIN

SAINT GERAND DE VAUX

Mme GAY-LADEVIE

SAINT POURCAIN SUR BESBRE

Mme PERRIN

SALIGNY SUR ROUDON

MM. BERTHELOT

VAUMAS

/

Absents excusés : Mme BONIN de **BEAULON** - MM. MORIZOT et VENUAT de **COSSAYE**- M. MELIN de **COULANGES** - M. BRUNNER de **DOMPIERRE-SUR-BESBRE** – M. GUESNU de **LA FERTE- HAUTERIVE**- Mme PRIEUR de **MOLINET** - M. THUILLIER de **LE PIN** - M. DAUMUR de **ST-GERAND-DE-VAUX**- M. CHABERT de **SALIGNY-SUR-ROUDON** - M. RIBIER de **VAUMAS**.

Avaient donné pouvoir : M. GUESNU à Mme DECHET – Mme PRIEUR à Mme JEHANNO.

Assistaient à la réunion : M. ORARD, Conseiller aux collectivités de la DGFIP, M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BAUDON et BRENON, Techniciennes du SIVOM et Mme POISSONNET, Responsable facturation du SIVOM.

1) Questions diverses

Pas de questions.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Membres en exercice : 32
Membres présents : 12
Membres excusés : 12
Nombre de pouvoirs : 1

Date de la convocation : 30 juin 2022

Etaient présents :

BEAULON

M. GILLARDIN

COSSAYE

/

DIOU

M. LABUSSIÈRE

DOMPIERRE sur BESBRE

M. DESMYTTER

LA FERTE HAUTERIVE

Mme DECHET

LAMENAY sur LOIRE

/

LUCENAY LES AIX

MM. FOREST et CLAVEL

MERCY

MM. BRENON et SANCIAUME

MONETAY sur LOIRE

M. PLOUHINEC

PIERREFITTE sur LOIRE

/

LE PIN

M. JARDIN

ST GÉRAND de VAUX

Mme GAY-LADEVIE

ST LÉGER sur VOUZANCE

/

ST POURÇAIN sur BESBRE

Mme PERRIN

SALIGNY sur ROUDON

M. BERTHELOT

VAUMAS

/

Absents excusés : Mme BONIN de **BEAULON** - MM. MORIZOT et VENUAT de **COSSAYE**- M. BRUNNER de **DOMPIERRE-SUR-BESBRE** – M. GUESNU de **LA FERTE- HAUTERIVE**- M. LAFORET de **MONETAY-SUR-LOIRE**- M. THUILLIER de **LE PIN** - M. DAUMUR de **ST-GERAND-DE-VAUX**- MM. GAGNOL et RAJAUD de **ST-LEGER-SUR-VOUZANCE** - M. CHABERT de **SALIGNY-SUR-ROUDON** - M. RIBIER de **VAUMAS**.

Avaient donné pouvoir : M. GUESNU à Mme DECHET .

Assistaient à la réunion : M. ORARD, Conseiller aux collectivités de la DGFIP, M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BAUDON et BRENON, Techniciennes du SIVOM et Mme POISSONNET, Responsable facturation du SIVOM.

1) Questions diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 19 h 30.

**Le Président,
J.J. LABUSSIÈRE**

